



Qualité et vulnérabilité des eaux de baignade

La réalisation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade est une obligation réglementaire imposée par la Directive n°2006/7/CE. Sous la responsabilité des collectivités, les profils doivent répondre aux 3 objectifs suivants :

Comprendre

Identifier et hiérarchiser "les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs".

Agir

Définir les "mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et définir des actions visant à supprimer ces sources de pollutions".

Prévenir

Prévenir les risques sanitaires, alerter la population et améliorer la qualité des eaux de baignade pour atteindre une "qualité suffisante" en 2015 (Directive 2006/7/CE).

Identification des sources potentielles de pollution



Caractéristiques de la zone de baignade

- Plage surveillée
- Accès handicapé
- Promenade équestre interdite du 15 juin au 15 septembre (entre 9h et 20h30)
- WC Équipements sanitaires
- Divagation des chiens interdite du 15 juin au 15 septembre

LÉGENDE

- ARS Point de prélèvement
- Poste de secours
- Camping
- Poste de refoulement des eaux usées
- Poste avec trop-plein vers le milieu naturel
- L'ensemble des postes de refoulement ne figure pas sur la carte.
- Cours d'eau
- Station d'épuration (STEP)

SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION

1 Numéro d'identification

POTENTIEL IMPACT

- Très important
- Important
- Moyen
- Faible
- Non évalué

Fond de carte : ORTHO50-2007, Département de la Manche.

Actions et mesures de gestion

- ### → Actions curatives
- Mener à bien** la restructuration de la station d'épuration de BRICQUEVILLE-SUR-MER et les études de gestion des postes et de réhabilitation des réseaux sensibles aux intrusions d'eaux parasites.
 - Évaluer** la nécessité de réviser les zonages d'assainissement des communes implantées sur les zones d'influence.
 - Améliorer** la configuration du poste du Village Herbert implanté sur le territoire du SMAAG.
 - Mener à terme** le diagnostic des installations d'assainissement non collectif en identifiant les installations ayant un impact sur la salubrité publique.
 - Faire en sorte** que la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif ayant un impact sur la salubrité publique soit effectuée en faisant si besoin intervenir le pouvoir de police du maire.
 - Poursuivre** les travaux d'aménagement de rivières.
 - Poursuivre** la sensibilisation des exploitants à la reconstitution des talus et des haies pour limiter l'érosion.
 - Rechercher** dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations dit d'Intention des solutions qui permettent de répondre simultanément aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau, de préservation des biens et des personnes et de préservation de la biodiversité du Havre.

- ### → Actions préventives
- Entretien** régulièrement les réseaux et les postes, s'assurer de leur bon fonctionnement (état des canalisations, état des pompes des postes de refoulement, etc.).
 - Faire le point** avec la commune de BREHAL sur ces ouvrages d'assainissement et évaluer l'intérêt d'engager un diagnostic d'assainissement sur son système d'assainissement.
 - Apprécier**, en partenariat avec l'ARS de Basse-Normandie et la commune de COUDEVILLE, l'intérêt de mettre en place un système de gestion active en cas de dysfonctionnement des ouvrages ou de fortes pluies ou à l'occasion des grandes marées.

Recommandations

Éviter la baignade ou les jeux dans les écoulements des cours d'eau et émissaires pluviaux sur le littoral, notamment après des épisodes pluvieux.

Informations

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- À la mairie**
Place Joseph Lefèvre
50290 COUDEVILLE-SUR-MER
Tél : 02.33.61.60.01
- Sur internet**
 - manche.fr
 - www.environnement-sante-manche.org
 - www.ars.basse-normandie.sante.fr

Le suivi de la qualité et son historique

